

CLAIRE NALLET

AUDIT CONSEIL

3, rue Docteur Nodet
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 51 19 80
www.cnac01.fr

ASSOCIATION ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur les comptes annuels

ASSOCIATION ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE (ALJ)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le paragraphe 2 « Evènements postérieurs à la clôture » dans l'annexe expose une information significative sur la continuité d'activité de l'Association.

Par conséquent, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Bourg-en-Bresse, le 27 septembre 2019



Le Commissaire aux Comptes

SARL CLAIRE NALLET AUDIT ET CONSEIL

A C T I F	2018		2017		P A S S I F	2018	2017
	Brut	Amort/Prov	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Agencements extérieurs	5 707	4 805	902	4 097	Fonds associatifs	30 000	30 000
Matériel et outillage de service	28 216	20 147	8 069	19 663	Fonds vie associative	12 596	14 497
Véhicule de service	23 596	7 865	15 731	7 985	Fonds projet 15 ans association	2 000	20 058
Matériel informatique et bureau	32 761	14 836	17 925	4 130	Report à nouveau	29 644	9 684
Mobilier	22 903	17 039	5 864		Résultat de l'exercice	12 329	
Total I	113 183	64 692	48 491	35 875	Total I	86 569	74 239
ACTIF CIRCULANT					Subventions d'investissement	3 333	4 167
Créances :					Provision pour départ en retraite	8 433	37 440
- Créances financeurs	64 813		64 813	28 516	Provision pour risques et charges	21 250	2 065
- Usagers	17 501		17 501	9 473	Total II	33 016	43 672
- Autres créances	7 415		7 415	2 161	DETTES		
Disponibilités	126 657		126 657	127 083	Emprunts	57 962	26 697
Total II	216 386		216 386	167 233	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 416	16 065
Charges constatées d'avance	1 324		1 324		Dettes sociales et fiscales	53 238	42 435
Total III					Total III	146 616	85 197
TOTAL GENERAL (I + II + III)	330 893	64 692	266 201	203 108	TOTAL GENERAL (I + II + III)	266 201	203 108

C H A R G E S	Exercice 2018	Exercice 2017	P R O D U I T S	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
- Eau gaz électricité *	16 674	16 182	Cotisations familles	5 964	4 270
- Alimentation et boissons	48 190	20 885	Participation familles	179 510	161 744
- Mise à disposition de locaux *	22 005	21 363	Participation CNAF/CAF	133 135	122 674
- Sorties éducatives et fournitures pédagogiques	24 057	25 578	Participation Mairie Polliat / Atignat	5 818	4 701
- Relations publiques, communication	5 166	4 523	Participation MSA	7 680	8 630
- Entretien petit équipement	25 885	16 945	Cantine scolaire Polliat	41 225	
- Prestations extérieures, honoraires	8 349	7 604	Subvention fonctionnement Mairie Polliat	183 217	167 297
- Dépenses liées aux manifestations	10 810	15 856			
- Affranchissement Téléphone	3 131	2 574			
- Autres charges externes	26 538	29 815			
	190 804	161 325	Produits des manifestations	13 605	16 940
CHARGES EXTERNES			Autres produits d'exploitation	5 997	6 702
Salaires et traitements	318 286	287 470	Transferts de charges : formation	4 109	5 717
Charges sociales et fiscales	116 795	90 464	Transferts de charges : aides emplois	23 912	30 753
	435 081	377 934	Quote-part subvention d'investissement	833	833
CHARGES DE PERSONNEL			Contributions volontaires Mairie Polliat *	32 312	31 834
Dotation aux amortissements	14 565	13 114	Contributions volontaires Bourg en Bresse Agglo	394	394
Dotation aux provisions Indemnité Départ Retraite	2 632	5 891	Contributions volontaires communes RAM	5 754	5 109
Charges diverses	733	51	Produits financiers	680	689
Charges financières	410	236	Total I	644 146	568 288
Impôt s/produits financiers	46	52			
	644 271	558 604	Reprise provision Indemnité Départ Retraite	31 639	
			Reprise provision pour risques	2 065	
Dotation provision pour risques	21 250		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	33 704	
	21 250		Total des Produits (I + II)	677 850	568 288
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			Solde débiteur : déficit		
	665 521	558 604	TOTAL GENERAL	677 850	568 288
Solde créditeur : excédent	12 329	9 684			
	677 850	568 288			

ANNEXE

Les comptes 2018 de l'Association ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration avec un excédent de 12 329 euros et un total de bilan de 266 201 euros.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES :

A- Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanences des méthodes

Claire Nallet
Commissaire aux comptes

B- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

C- Il a été fait application des règlements 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et 99-03 relatifs au plan comptable général.

D- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de sa durée de vie prévue.

Agencements extérieurs :	5 ans
Matériel et outillage de service :	2 à 5 ans
Véhicule de service	6 ans
Matériel informatique et de bureau :	3 à 5 ans
Mobilier :	4 et 5 ans

E- Les subventions d'investissement sont principalement celles versées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 20% des investissements éligibles. Elles sont reprises dans le résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations financées.

F- Un fonds de projet vie associative a été constitué pour financer des projets d'animation et associatif.

G- Un fonds de projet 15 ans de l'association a été constitué pour financer une éventuelle journée festive prévue en 2021.

H- Les contributions volontaires en mise à disposition de locaux, chauffage, électricité, eau et containers sont comptabilisées à la fois en charges et en produits dans le compte de résultat.

2) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

En fin d'année 2018, la commune de Polliat a lancé un marché public (sous le régime de la DSP) pour l'ensemble des services enfance-jeunesse de Polliat à compter du 1^{er} septembre 2019 avec un vote sur le choix du gestionnaire fin juin 2019.

L'association a évidemment déposé un dossier de candidature et une offre de service pour continuer la gestion de ces services que notre association assure depuis 2006 sous le régime de la convention d'objectifs et de moyens.

Compte tenu des délais de réponse sur la continuité des services sur la commune de Polliat, les comptes annuels 2018 n'ont pas pu être arrêtés par le Conseil d'administration dans les délais légaux. Une demande de report de clôture a été faite auprès du Tribunal. Elle a été acceptée portant la date de l'AGO au plus tard le 31 octobre 2019.

Le choix des élus s'est porté vers une offre de service d'un autre prestataire de services.

A compter du 1^{er} septembre 2019, l'association n'a plus en gestion les services de Polliat mais continue sa mission sur le centre d'Attignat pendant les vacances scolaires.

Claire Nallet
Commissaire aux comptes

3) ELEMENTS D'ACTIF :

IMMOBILISATIONS	01/01/2018	+	-	31/12/2018
Agencements extérieurs	4.697	1.010		5.707
Matériel et outillage de service	21.791	7.124	699	28.216
Véhicule de service	23.596			23.596
Matériel informatique et bureau	19.672	14.756	1.668	32.761
Mobilier	17.465	5.438		22.903
TOTAL	87.222	28.329	2.367	113.183

AMORTISSEMENTS				
Agencements extérieurs	4.697	108		4.805
Matériel et outillage de service	17.833	3.014	699	20.147
Véhicule de service	3.933	3.933		7.866
Matériel informatique et bureau	10.816	4.955	935	14.836
Mobilier	14.483	2.556		17.039
TOTAL	51.761	14.566	1.634	64.693

CREANCES FINANCEURS au 31 décembre 2018

Subventions CAF	47.686
MSA	7.680
Conseil Départemental	110
Mairie Polliat	2.132
Mairie Attignat	7.084
Autres Mairies (Montcet, Vandeins et Montracol)	120

Claire Nallet
Commissaire aux comptes

Créances financeurs	64.812
----------------------------	---------------

4) ELEMENTS DE PASSIF :**FONDS PROPRES**

	01/01/2018	+	-	31/12/2018
Fonds Associatifs	30.000			30.000
Fonds projet vie associative	14.497	99	2.000	12.596
Fonds projet 15 ans ALJ	0	2.000		2.000
Report à Nouveau	20.058	9.585		29.644
Résultat 2017	9.684		9.684	0
Résultat 2018		12.329		12.329
TOTAL FONDS PROPRES	74.239	24.013	11.684	86.569

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

0	5.000	833	4.167
---	-------	-----	-------

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	01/01/2018	+	-	31/12/2018
Provision IDR (1)	37.440	3.632	31.639	8.433
Provision pour charges (2)	2.065		2.065	0
Provision contrôle CAF (3)		11.250		11.250
Provision pour risques (4)		10.000		12.000
TOTAL PROVISIONS	39.505	23.882	33.704	29.683

Claire Nallet
Commissaire aux comptes

(1) Provision IDR

Suite à l'arrêt de l'activité sur la commune de Polliat, les salariés (en mission d'encadrement des publics) ont été transférés vers le nouveau gestionnaire. La provision pour indemnité de départ en retraite a donc été reprise à hauteur de la part correspondant auxdits salariés soit 31 639 €.

(2) Provision pour charges sur investissement

Cette provision constituée en 2017 est reprise en totalité pour un montant de 2 065 €.

(3) Provisions pour contrôle CAF

- Suite à des informations de nos centres de loisirs partenaires et de notre fédération, les modalités de calcul de la prestation de service pourraient requadrifiées. Une provision a été passée en ce sens.
- Le contrôle sur le RAM début septembre 2019 sur l'exercice 2018, pourrait amener une rectification de la modalité de calcul de la prestation sociale.

Le total de ces deux risques est provisionné à hauteur de 11 250 €.

(4) Provision pour risque sur la fin de convention avec la commune de Polliat

Un montant de 10 000 € a été provisionné pour gérer la fin de ladite convention avec la commune de Polliat.

EMPRUNTS BANCAIRES

	01/01/2018	+	-	31/12/2018
Emprunt 13 000 €	4.419		4.419	0
Emprunt 18 500 €	13.978		4.590	9.388
Emprunt 8 300 €	8.300		2.726	5.574
Emprunt 43 000 €	0	43.000		43.000
TOTAL EMPRUNTS	26.697	43.000	11.735	57.962

- 1 an 18.313
1 à 5 ans 39.649

5) HISTORIQUE DES RESULTATS ISSUS DE LA VIE ASSOCIATIVE

ANNEES	RESULTATS	FONDS VIE ASSOCIATIVE
2006	543,95	543,95
2007	702,97	702,97
2008	2.351,81	2.351,81
2009	4.767,10	4.767,10
2010	4.085,70	4.085,70
2011	2.089,95	2.089,95
2012	1.141,02	1.141,02
2013	2.661,26	2.661,26
2014	-4.110,49	-4.110,49
2015	4.091,79	- 4.091,79
2016	5.867,00	4.672.00
2017	98.92	- 1.901.08
2018	1.305.49	
TOTAL	25.596.47	12.596.03

Claire Nallet
Commissaire aux comptes